

(Traduction)

CONSTRUIRE
UN MONDE HARMONIEUX
DE PAIX DURABLE ET DE
PROSPÉRITÉ COMMUNE

Intervention écrite de M. Hu Jintao
Président *de*
la République populaire de Chine
au Sommet du 60^e anniversaire de l'ONU

(New York, 15 septembre 2005)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Représentants,
Mesdames et Messieurs,

A ce moment solennel et important, les dirigeants et les représentants des pays du monde se sont réunis en cette assemblée pour commémorer ensemble le 60^e anniversaire de notre Organisation. Nous sommes ici pour réaffirmer nos engagements sur le respect des buts et principes de la *Charte des Nations Unies* et exprimer notre ferme volonté de préserver la paix mondiale et de promouvoir un développement partagé, puisque *ce* sont là l'aspiration commune de tous les peuples du monde et les points de vues communs des hommes politiques expérimentés.

La création de l'ONU est l'aboutissement des longs efforts déployés par l'humanité pour la paix et le développement. Elle traduit bien le noble esprit des peuples du monde résolus à *a préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à*

l'humanité d'indicibles souffrances» et à a vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage » et illustre le bel idéal de la communauté internationale de promouvoir le développement économique et social. La pratique des six dernières décennies montre que la création des Nations Unies constitue un événement qui fait époque dans l'histoire du genre humain de même qu'un important jalon dans le développement de la cause de la paix et du progrès de l'humanité.

Au cours des 60 années écoulées, la société humaine a vécu d'immenses changements, la situation internationale a connu toutes sortes de bouleversements et notre Organisation, sortie victorieusement des diverses épreuves, a parcouru un chemin hors du commun. Nous sommes heureux de constater que ces six dernières décennies, notamment après la fin de la guerre froide, les États membres de l'ONU ont conjugué leurs efforts pour assurer un plein essor des différentes activités de notre Organisation et lui permettre de jouer un grand rôle très fructueux dans la préservation de la paix mondiale et la promotion du développement partagé et du progrès de la civilisation humaine.

Pendant les 60 ans passés, en dépit des bouleversements régionaux qui se sont succédés sans fin et des conflits locaux qui ont éclaté de temps en temps, les pays du monde ont accordé une

plus grande importance au dialogue et -à ta coopération, de même qu'au règlement des conflits par voie de négociations. Prévenir et arrêter, 'à travers l'Organisation des Nations Unies, les conflits armés pour préserver la paix dans li monde, telle est une demande de plus en plus pressante de l'ensemble de la communauté internationale. Assumer les responsabilités internationales, remplir les devoirs internationaux, régler les différends par des moyens pacifiques et adopter des mesures collectives efficaces pour maintenir la sécurité régionale et internationale, ces objectifs initiaux qui ont motivé la fondation de notre Organisation s'affirment chaque jour davantage comme la seule voie à suivre par la communauté internationale pour réaliser une paix durable et une sécurité universelle.

Durant les 60 ans écoulés, il est vrai que la politique du plus fort persiste et que la démocratisation des relations internationales reste un objectif à atteindre, mais le dialogue, les échanges et la coexistence harmonieuse sont devenus d'ores et déjà le courant principal dans les relations internationales. Se respecter mutuellement entre les États et se traiter sur un pied d'égalité, voilà un important consensus qui s'affirme de joué en jour au sein de la communauté internationale. Respecter la souveraineté d'État et l'intégrité territoriale, surtout le droit de chaque pays de choisir librement son régime social et sa

principe essentiel énoncé dans la *Charte des Nations Unies* devient de plus en plus un principe directeur de l'établissement et du développement des relations entre les pays ayant des régimes sociaux et des niveaux de développement différents.

Durant cette même période, malgré une inégalité de développement très marquée et la persistance de la pauvreté et de la famine dans bien des pays, l'objectif a été déjà fixé par la communauté internationale de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement, tandis que le renforcement de la coopération et la réalisation d'un développement partagé deviennent progressivement leur choix unanime. Renforcer la coopération internationale et promouvoir le développement commun pour réaliser une situation gagnant-gagnant, ces buts importants poursuivis par notre Organisation indiquent aujourd'hui une voie majeure à suivre par tous les pays du monde pour assurer leur prospérité commune.


Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Ce nouveau siècle a ouvert des perspectives prometteuses au développement de la société humaine. Sur la voie du maintien de la paix mondiale et de la promotion du développement commun, nous nous voyons offrir des opportunités

rare tout en étant confrontés à des défis sérieux.

L'aspiration à la : paix, la promotion du développement et la recherche de la coopération constituent le thème principal de notre temps. Nous constatons les faits suivants : la multipolarisation et la mondialisation économique se développent en profondeur, les sciences et technologies enregistrent chaque jour des progrès, les forces productives accusent une nette augmentation, l'économie mondiale dans son ensemble poursuit sa croissance, la coopération régionale et internationale fait preuve d'un grand dynamisme et la démocratisation des relations internationales se développent sans cesse. L'humanité progresse donc avec un rythme sans précédent.

Cependant, les deux problèmes de notre planète — la paix et le développement, n'ont pas reçu de solution définitive. Les guerres et conflits locaux déclenchés par des raisons diverses se sont succédés les uns aux autres; les points chauds régionaux se sont enlisés dans une complication inextricable ; le fossé entre le Nord et le Sud s'est creusé davantage, de sorte que beaucoup de peuples ont vu leur survie et leur sécurité gravement menacées; les forces terroristes internationales, les forces sécessionnistes nationales ainsi que les forces religieuses extrémistes ont continué à sévir dans certaines régions. A cela ,se sont ajoutés des problèmes



planétaires de plus en plus aigus, de la pollution de l'environnement, du trafic de drogues, de la criminalité transnationale et des épidémies. Il reste donc pour l'humanité un long chemin à parcourir avant de réaliser une paix universelle et un développement partagé.

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

L'histoire nous montre qu'à ce moment historique majeur où se côtoient les opportunités et les défis, les pays du monde n'ont autre choix que de s'unir étroitement pour profiter des opportunités et relever les défis afin d'assurer un avenir radieux pour le développement de l'humanité et de bâtir un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune. Je voudrais vous faire partager quelques réflexions sur ce sujet.

Premièrement, défendre le multilatéralisme en vue d'une sécurité commune. La paix est une condition préalable pour la réalisation du développement de l'humanité. Sans la paix, tout effort de construction sera vain et même les réalisations du passé seront aussi minées par les flammes de guerre. La guerre et les conflits seront désastreux aussi bien pour les petits pays faibles que pour les grandes puissances. Aussi, les pays du monde doivent-ils s'unir pour répondre ensemble

aux menaces sur la sécurité planétaire. Il nous faut rejeter la mentalité de la guerre froide, adopter un nouveau concept de sécurité caractérisé par la confiance mutuelle, l'avantage réciproque, l'égalité et la coordination, mettre en place un mécanisme de sécurité collective équitable et efficace pour prévenir par nos efforts communs les conflits et la guerre *et* sauvegarder la paix et la sécurité mondiales.

En tant que noyau du mécanisme de sécurité collective, l'ONU joue un rôle irremplaçable dans la coopération internationale en vue de la sauvegarde de la sécurité mondiale. Ce rôle doit être renforcé, et non affaibli. Les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, qui contribuent beaucoup au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, et universellement reconnus comme les normes fondamentales régissant les relations internationales, doivent être effectivement respectés. En tant qu'organe onusien spécialement chargé du maintien de la paix et de la sécurité du monde, le Conseil de Sécurité doit voir son autorité en la matière entièrement préservée.

Il nous faut encourager et appuyer le règlement pacifique des différends et conflits internationaux par voie de consultations et de négociations, et nous opposer à toute violation de la souveraineté et à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, ainsi qu'à l'emploi arbitraire de

la force et a la menace par la -force il faut une coopération accrue dans la lutte contre le terrorisme en s'attaquant tant à ses manifestations qu'à ses racines et en privilégiant les efforts pour en extirper les origines il faut réaliser, conformément aux principes d'équité, de rationalité, de 'globalité et d'équilibre, un désarmement et un contrôle des armements efficaces pour prévenir la prolifération nucléaire, promouvoir activement le processus du désarmement nucléaire international et maintenir la stabilité stratégique planétaire.

Deuxièmement, réaliser une prospérité partagée par la coopération mutuellement avantageuse. Le développement est une question qui met en jeu les intérêts vitaux de tous les peuples du monde et l'élimination des causes des menaces sur la sécurité mondiale. Sans un développement général et une prospérité commune, notre monde ne connaîtra pas la tranquillité. Le développement en profondeur de la globalisation économique renforce l'entrecroisement des intérêts des différents pays et fait dépendre chaque jour davantage leur développement de celui du monde entier. La globalisation économique.' doit • profiter à tous les pays, • notamment • aux nombreux ' pays en développement au lieu de creuser le fossé entre les riches et les. pauvres. L'ONU doit prendre des mesures concrètes pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), plus

particulièrement accélérer le progrès des pays en développement et faire du 21⁰ siècle « un siècle où tout le monde bénéficie vraiment du développement ».

Il nous faut travailler inlassablement pour établir et parfaire le système commercial multilatéral qui soit ouvert, équitable et non-discriminatoire, et perfectionner le système financier international afin de créer un environnement commercial sain et ordonné et un environnement financier stable et efficace, tous deux favorables à la croissance mondiale. Il importe de renforcer le dialogue et la coopération au niveau planétaire sur l'énergie pour sauvegarder la sécurité énergétique et la stabilité de ce marché et assurer à la croissance mondiale un approvisionnement énergétique suffisant, sécurisé, économe et propre. Il faut aussi promouvoir et défendre les droits de l'homme, généraliser l'éducation pour tous, réaliser l'égalité du sexe, renforcer l'édification des capacités en matière de santé publique pour que chacun ait l'égale chance et le même droit en vue de son épanouissement complet.

Les pays développés doivent assumer davantage de responsabilités pour un développement général, harmonieux et équilibré au niveau mondial et ouvrir davantage leurs marchés aux pays en développement, notamment aux pays pauvres très

endettés et aux pays. les, moins avancés en leur transférant des technologies, en augmentant les aides pour eux et en annulant totalement ou partiellement leurs dettes. Tandis que les pays en développement mettront à profit tous leurs atouts pour accélérer leur développement. et mèneront sur une vaste échelle la coopération Sud-Sud et s'efforceront de réaliser le progrès social dans tous les domaines. La Chine, quant à elle, fera tout son possible pour apporter une contribution active au développement commun de tous les pays.

Troisièmement, construire un monde harmonieux dans un *esprit* de tolérance. La diversité culturelle, caractéristique essentielle de la société humaine, est aussi une force motrice majeure pour le progrès de la civilisation humaine. Dans l'histoire de l'humanité, chaque civilisation a apporté, de sa façon, une contribution positive au progrès . de la civilisation humaine.. Grâce à l'existence de différences, les diverses civilisations et cultures peuvent s'inspirer et se perfectionner ; toute, uniformisation ne pourra que conduire à l'immobilisme et au déclin de la civilisation humaine. S'il y a des civilisations anciennes, d'autres moins anciennes, on ne peut pas affirmer que certaines d'entre elles sont supérieures ou inférieures aux autres. La différence en terme d'histoire, de culture, de système social et de mode de développement ne doit pas constituer un obstacle

aux échanges entre les pays, et encore moins une source de confrontation.

Il nous faut respecter le droit de chaque pays de choisir librement son propre régime social et sa voie de développement, nous inspirer et nous compléter mutuellement en éloignant de nous toute idée de rejet et tout culte pour un modèle quelconque, pour permettre à chaque pays de réaliser son décollage et son développement conformément à ses conditions nationales ; il faut renforcer le dialogue et les échanges entre les différentes civilisations pour que celles-ci puissent s'inspirer dans la concurrence, se développer ensemble dans la recherche d'un terrain d'entente au-delà des divergences, et éliminer les appréhensions et les malentendus afin de faire régner la paix dans un monde plus varié ; il faut, dans un esprit d'égalité et d'ouverture, préserver la diversité culturelle, promouvoir la démocratisation des relations internationales et travailler de concert pour l'instauration d'un monde harmonieux où les différentes civilisations coexistent et s'enrichissent.

Quatrièmement, promouvoir la réforme de l'ONU activement mais sûrement. Les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, conformes au courant de l'histoire qui est la recherche de la paix, du développement et de la coopération, répondent aux exigences essentielles d'un développement sain des relations internationales et

correspondent aux intérêts fondamentaux des peuples du monde. Nous devons, par une réforme rationnelle et indispensable, défendre l'autorité de l'ONU, renforcer son efficacité, mieux faire jouer son rôle et augmenter ses capacités à faire face aux nouveaux défis et menaces.

La réforme de l'ONU doit être globale et mufti-sectorielle. Il convient d'y procéder par étapes en commençant par ce qui est facile pour s'attaquer au plus difficile, afin d'obtenir le plus de résultats possibles. La réforme doit viser notamment à accroître la contribution de l'ONU au développement, à préserver les buts et principes de la *Charte des Nations Unies* et à consolider l'unité des États membres.

La réforme du Conseil de Sécurité constitue un volet important de la réforme de l'ONU. Elle doit permettre de renforcer en priorité la représentation des pays en développement, notamment des pays africains, et de donner davantage de chances à un plus grand nombre d'États, surtout aux pays moyens et petits, de participer à la prise de décisions au sein du Conseil de Sécurité. La réforme touche aux intérêts de tous les pays, il faut donc mener d'amples consultations et prendre des décisions sur la base d'un large consensus.

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

À cette occasion, je tiens à réitérer ce qui suit : la Chine portera haut levé le drapeau de la paix, du développement et de la coopération, poursuivra fermement la voie de développement pacifique et sa politique étrangère d'indépendance et de paix et développera, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, ses relations d'amitié et de coopération avec les différents pays du monde. Liant toujours son développement au progrès commun de l'humanité, la Chine s'efforcera de mettre pleinement à profit les opportunités offertes par la paix et le développement du monde pour se développer, tout en essayant de mieux contribuer à la préservation de la paix dans le monde et à la promotion du progrès commun par son propre développement. Elle observera scrupuleusement, tout comme par le passé, les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, prendra une part active aux affaires mondiales, remplira ses engagements internationaux et travaillera de concert avec les autres pays du monde pour l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique international qui soit juste et équitable. La nation chinoise est une nation éprise de paix. Son développement n'est pas un obstacle, encore moins une menace pour quiconque, mais une contribution à la paix, à la stabilité et à la prospérité partagée dans le monde.

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Dans le long cours de l'histoire de l'humanité, jamais les peuples du monde ne partagent une communauté de destin et heurs et malheurs comme aujourd'hui. Le même objectif nous unit ensemble alors que les mêmes défis exigent de nous une étroite solidarité. Travaillons la main dans la main pour construire un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune !

Je vous remercie.

1. Introduction
2. Contexte
3. Objectifs
4. Méthodologie
5. Résultats
6. Conclusion
7. Références